

RÉGIE DE L'EAU
EUROMÉTROPOLE DE METZ

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION N° 44/2022

SÉANCE DU MERCREDI 7 DÉCEMBRE 2022

Sous la présidence de Monsieur Pierre MUEL, Président

Administrateurs : 18

En fonction : 18

(Convoqués le mardi 29 novembre 2022)

Présents : 12

Absents : 6

(Pouvoirs : 3)

Présents : Mesdames Véronique KREMER, Yolande VON HOF, Messieurs Jean BAUCHEZ, Antoine DORR, Michel DUMONT, François HENRION, Michel LISSMANN, Pierre MUEL, Roger PEULTIER, Bernard STAUDT, Salvatore TABONE, Lucien VETSCH.

Absents excusés :

Claire ANCEL	(pouvoir donné à Pierre MUEL)
Thierry HORY	(pouvoir donné à Michel LISSMANN)
Jean-Luc BOHL	(pouvoir donné à Salvatore TABONE)
Bertrand DUVAL, Odile JACOB-VARLET, Frédéric NAVROT	

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE : ACCORD CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRES MP2022-15 TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT ET AMÉLIORATION SUR LE RÉSEAU D'EAU POTABLE - DÉCISION

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que l'accord cadre travaux MP2019-21 arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Une consultation a été lancée le 24 août dernier avec remise des offres le 28 septembre 2022 pour renouveler cet accord cadre.

Les membres de la Commission d'Appel d'Offre se sont réunis le 07 décembre 2022 à 14H00 afin de procéder à l'examen du rapport d'analyse des offres.

Après présentation de l'analyse des offres et avis de la CAO faisant état des augmentations de l'ordre de +18% en moyenne des bordereaux de prix unitaires présentés par les candidats ainsi que du contexte économique actuel, Monsieur le Président demande au Conseil d'Administration de déclarer ce marché infructueux afin de ne pas engager la Régie sur les tarifs présentés par les candidats jusqu'en 2025.

MOTION

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

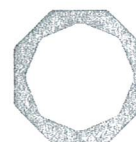
Vu la délibération du Conseil d'Administration de la Régie de l'eau de l'Eurométropole de Metz en date du 22 septembre 2020, portant sur les modalités de passation des contrats, actes et marchés et des délégations du Conseil d'Administration à la Directrice,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 7 décembre 2022,

DÉCLARE l'accord cadre multi-attributaires MP2022-15 de travaux de renouvellement et d'amélioration sur le réseau d'eau potable infructueux ;

Fait et délibéré à l'unanimité en séance le 7 décembre 2022,

Le Président,



Pierre MUEL

RÉGIE DE L'EAU
METZ MÉTROPOLE

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.